



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25085588

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 JUIN 2025

Greffier
DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : 0664.529.083

Nom

(en entier) : The Akkermansia Company
(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Granbonpré 11, 1435 Mont-Saint-Guibert

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateurs

5. Renouvellement et changement des mandats d'administrateurs.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société suivants :

- ALOGIS, représenté par M. Ola ERICI;
- INNOVATION INDUSTRIES FUND COÖPERATIEF U.A., represented by Mr. Caaj GREEBE;
- NORTHERN LIGHTS SOUTHERN CROSS BELGIUM SRL, represented by Mr. Michael OREDSSON;
- VIVES PARTNERS, represented by Mr. Philippe DURIEUX ;
- SEVENTURE PARTNERS SA, represented by Mrs. Nora FREY;
- ALOPEKOS HOLDING, represented by Mr. Willem DE VOS;
- SPARAXIS SA, represented by Mrs. Sophie SAUVAGE.
- M. John Agwunobi

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026.

Le mandat des administrateurs n'est pas rémunéré.

6. Proxy

L'assemblée générale décide de donner procuration à Benoît Feron ou tout autre avocat du cabinet KPMGLegal – lawyers, situé Chaussée de rue d'Italie 9/13, 1050 Bruxelles, avec l'autorisation de subdéléguer leurs pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait conforme,
Ilayda Yucesan
(mandataire)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).